



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17 SEPTEMBRE 2019

Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Provisieur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Provisieur Adjoint
ABBE Arnaud	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
AHMADOU ROUFAI IMA Hélène	Rep des personnels du 1er degré
BERTHO Erwan	Rep des personnels du 2nd degré
MAUCCI Gilles	Rep des personnels du 2nd degré
KADI Ahmed	Rep des personnels du 2 nd degré
BEN DAHANE Basma	Rep des élèves
TEFFRIDJ Rachida	Rep des parents d'élèves
BOLHO Aicha	Rep des parents d'élèves
LASSAN Sophie	Conseillère consulaire

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Voyages scolaires 2019-2020
3. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'établissement ouvre la séance à 18h40. Il souhaite la bienvenue au nouveau Conseiller de Coopération et d'Action culturelle, Monsieur Luc FABRE.

Monsieur le Provisieur explique la tenue de ce conseil extraordinaire afin de faciliter la mise en œuvre de deux projets de voyage qui ont été proposés par les équipes enseignantes. Le vote de ces projets permettra en effet aux familles de bénéficier de délais plus longs pour les paiements des voyages.

Il informe les membres du Conseil d'établissement qu'il a invité Madame QUENIN afin de présenter le voyage en Espagne qu'elle propose en sa qualité de professeur d'Espagnol.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

- Secrétaire de séance : M. ABBE pour les représentants de l'administration

- Secrétaire adjoint : M. BERTHO, représentant des enseignants du 2nd degré

2. Voyages scolaires 2019-2020

Deux projets de voyages scolaires sont présentés aux membres du Conseil d'établissement pour approbation.

2.1 Voyage à Paris du 8 au 15 janvier 2020

Responsables : Madame LEFEBVRE et Madame ARNAUDIN

21 élèves de TES/L et accompagnateurs

Participation maximale par famille : 680 400 FCFA

Madame le Proviseur adjoint présente ce projet de voyage qui s'inscrit dans le cadre de l'orientation dans le supérieur avec la participation des élèves de Terminale au salon Parcoursup qui se tiendra les 10 et 11 janvier 2020 à Paris, et aux conférences sur le thème de l'orientation qui y sont proposées. Par ailleurs, les élèves assisteront à la remise du prix lycéen du livre de Sciences économiques et sociales, pour lequel les élèves de ES ont travaillé en première.

Ce voyage sera également l'occasion d'échanges avec les élèves d'un lycée partenaire, de visites du quartier de la Défense, du musée du Quai Branly-Jacques Chirac. Ils assisteront également à **une** pièce de théâtre et une séance de cinéma.

L'hébergement est prévu en auberge de jeunesse et le voyage s'effectuera avec la compagnie Royal Air Maroc.

Madame le Proviseur adjoint explique qu'il est très difficile de trouver un hébergement à Paris pour un groupe à des prix abordables, et que les billets d'avion ont augmenté cette année, depuis la mise en service du nouvel aéroport.

Si le Conseil d'établissement valide ce projet, une réunion avec les familles est prévue le 19 septembre.

Monsieur le DAF rappelle que dans le cas d'un voyage scolaire, les étapes sont les suivantes :

1. Vote du CE
2. Engagement des familles (ici paiement en 2 tranches septembre / novembre)
3. Engagement du Proviseur

Madame la Conseillère consulaire souhaite savoir si tous les élèves concernés pourront partir, même les boursiers.

Monsieur le Proviseur explique que les difficultés éventuelles seront étudiées et qu'il sera fait appel aux différentes aides possibles (Associations, Fonds de solidarité).

Un représentant des enseignants demande pour quelle raison ce projet ne s'adresse pas aux élèves de série scientifique également. Monsieur le Proviseur lui explique qu'un trop grand nombre d'élèves rend difficile les réservations, et entraînerait également un plus grand nombre d'accompagnateurs. Il semble que le besoin d'information soit plus marqué pour les série ES et L : méconnaissance des filières, besoin d'information pour des projets plus ambitieux. Il serait cependant souhaitable qu'un projet similaire puisse être proposé à l'avenir par l'équipe pédagogique de TS.

Un représentant des enseignants se demande s'il n'aurait pas été possible de diminuer le coût du voyage en faisant appel à d'autres compagnies aériennes moins onéreuses. Madame le Proviseur adjoint

explique que ce tarif a été décidé suite aux propositions du prestataire Satguru, selon des dates de voyage proposées.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il s'agit d'un montant maximal, sachant que les prix seront négociés autant que possible. Royal Air Maroc a notamment accepté de baisser le prix initial du billet et a offert un billet, ce qui réduit d'autant le coût du voyage.

Ce projet de voyage est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

2.2. Voyage en Espagne du 28 mars au 5 avril 2020

Responsables : Madame QUENIN et Monsieur MAUCCI

28 élèves de 1ère et accompagnateurs

Participation maximale par famille : 929 190 FCFA

Madame QUENIN, professeur d'Espagnol présente ce projet de voyage, initialement prévu en 2018-2019 pour les élèves de 2nde.

Ce sont ces mêmes élèves, désormais en classe de Première qui sont concernés par ce voyage en Andalousie. Le nombre de places est limité à 28 élèves, car il est très difficile de trouver des prix attractifs pour un groupe plus important, l'Andalousie étant une région très demandée sur le plan touristique. Les dates ont été déterminées par la possibilité d'un logement en auberge de jeunesse. Il est en effet très difficile de trouver un logement en Espagne.

Le voyage répond à des buts linguistiques et culturels, un programme de visites et d'activité très dense a été établi.

En cas de validation par le Conseil d'établissement, la rencontre des familles aura lieu les 19 et 20 septembre. 3 échéances de paiement sont prévues : fin septembre, mi-novembre et mi-janvier.

Madame la Conseillère consulaire demande quelles seront les modalités de sélection des élèves dans le cas où plus de 28 élèves de Première sont intéressés.

Les délais étant courts, la première sélection se fera sur la rapidité de réponse des familles. S'il n'y a pas assez d'élèves de première intéressés, il est prévu d'ouvrir le voyage aux élèves de 2nde. La sélection se fera autour d'un travail scolaire qui lui permettra de montrer sa motivation pour le voyage (exposé oral).

Une représentante des enseignants regrette que ce voyage ne s'adresse pas à l'ensemble des élèves concernés, soit 40 élèves, et a peur que la sélection repose sur le niveau scolaire uniquement.

Monsieur le Proviseur la rassure en lui assurant que la motivation est le seul critère de choix retenu et non le niveau en espagnol.

Un représentant des enseignants demande s'il n'aurait pas été possible de trouver un vol moins cher. Monsieur le Proviseur répond que le vol sélectionné est celui de Turkish Airlines, d'après les devis de Satguru. Cependant, il est encore nécessaire d'entreprendre des négociations pour obtenir un rabais du prix de ces billets. Le recours à des vols low cost entre Paris et l'Andalousie est exclu compte tenu des risques d'annulation ou de retard : il est nécessaire de travailler avec une même compagnie sur l'ensemble du trajet.

Le projet de voyage en Andalousie est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

Monsieur le Proviseur propose de répondre alternativement aux questions des différents collègues. Les questions sont nombreuses, mais le temps restant est suffisant.

3.1. Question des représentants des personnels de l'Intersyndicale – FSU-Sud Education :

Il semblerait que la taxe sur les montants des écolages perçus par l'AEFE devrait encore baisser en 2020 pour passer de 7.5% à 6%. Cette diminution de prélèvement va s'élever à combien en faveur du lycée La Fontaine de Niamey ? Comment ce montant va pouvoir être réaffecté ? Revalorisation des salaires des contrats locaux ? Passage des ATSEM en catégorie 2 ? Baisse des frais de scolarité ?

Monsieur le Proviseur explique qu'il n'a reçu aucune instruction de la Direction de l'AEFE quant à une baisse de la PFC (Participation financière complémentaire) à ce jour. Des propositions seront faites aux représentants des personnels et des familles dès que cette baisse aura été officiellement annoncée aux établissements.

3.2. Question de la représentante des enseignants du 1^{er} degré :

Concernant les commandes, serait-il possible de les adapter au besoin de la classe, c'est à dire continuer de commander les cahiers au CP par exemple ou l'uniformité et la préparation préalable sont nécessaires au bon fonctionnement, d'adapter la commande relative aux pratiques artistiques (en vu des projets PEAC) dont les réserves de classe s'amenuisent d'année en année. Dans ce même objectif, sera-t-il possible pour la rentrée 2020 que tout ou une partie des fournitures élèves soit commandées par l'école et facturées aux familles, à la place de la liste actuelle communiquée sur le site ?

Monsieur le Directeur répond que les arbitrages, dans le cadre des commandes pédagogiques, les commandes sont faits en concertation avec les enseignants. Il est cependant possible que certains articles n'aient pas pu être livrés par la SOFIP. Un point précis sera fait. En ce qui concerne les fournitures demandées aux familles à partir de la classe de CP, l'établissement ne peut prendre en charge ce matériel. En revanche, un système de commande des familles qui serait piloté par l'APE pourrait bénéficier du container du lycée pour acheminer les fournitures. La capacité des familles boursières (qui ne disposent pas de la réponse de la bourse avant juillet, et pour lesquels l'établissement ne peut faire aucun décaissement avant la rentrée) à bénéficier de ces dispositifs reste à étudier.

3.3. Question des représentants enseignants du 2nd degré SNALC :

Monsieur le Proviseur, le bruit court parmi les agents que des accidents de la circulation survenus lors du trajet domicile – travail n'ont pas été considérés comme des accidents du travail parce que 1/ les agents étaient partis trop tôt et 2/ parce qu'en cas de délit de fuite du responsable de l'accident aucun PV n'était fourni. Confirmez-vous ces informations ? À partir de quelle heure avant sa prise de poste un employé du LAF est-il couvert par les textes encadrant les accidents du travail ? Un agent peut-il être tenu pour responsable du délit de fuite de la personne responsable de son accident ?

Monsieur le DAF explique que les récents accidents du travail sont suivis comme tous les dossiers. Toutefois, les procédures de la CNSS sont très strictes. Pour les accidents domicile-travail, l'agent doit fournir l'ensemble des pièces originales pour la prise en charge du dossier ainsi que le PV de police justifiant l'accident et les conséquences, ce qui n'a pas été le cas. Sans ce document, l'Inspection du travail refusera la qualification en accident du travail.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'en la matière la décision n'appartient pas au DAF Il accompagne l'agent dans ses démarches et transmet à la CNSS le dossier.

En ce qui concerne les trajets, c'est également la CNSS qui évalue. Un représentant des enseignants du 2nd degré demande quelle conduite tenir lorsque l'Ambassade, comme c'est arrivé, demande de varier les trajets pour raison de sécurité. Monsieur le Proviseur répond qu'il convient de suivre les consignes de sécurité. En cas d'accident du travail dans ces circonstances, une attestation du lycée pourrait être produite.

3.4. Question des représentants des parents d'élèves

Nous considérons que les parents ont le droit d'être informés des mesures prises par l'administration (l'annulation de l'accueil du matin).

Monsieur le Proviseur rappelle que cette mesure a été annoncée lors de l'enquête sur les rythmes scolaires en 2018-2019, distribuée à tous les parents. Il n'y a eu aucun retour des parents à ce sujet, ni de l'APE qui n'a rien organisé.

Une représentante des parents d'élèves déplore un vrai problème de communication, car le lycée aurait pu adresser un mail aux parents ou un sms, car la question se posait à la rentrée et non en juin.

Monsieur le Directeur explique qu'une communication ciblée par téléphone a été réalisée.

3.5. Question des représentants des personnels de l'Intersyndicale – FSU-Sud Education :

En juillet 2019 l'intersyndicale a fait une proposition pour améliorer la couverture santé : (liberté de choix des prestataires de santé pour les personnels et remboursements sur la base négociée avec les établissements partenaires de référence. Quelle décision a été prise par la direction du lycée La Fontaine de Niamey.

Monsieur le Proviseur répond que cette question est à l'ordre du jour de la commission de dialogue social qui se réunira le lundi 23 septembre les représentants syndicaux et les représentants des personnels.

3.6. Question de la représentante des enseignants du 1^{er} degré :

Pour ce qui est des manuels dans les classes certaines questions persistent, que faire quand on n'a pas reçu le CD-ROM joint à une méthode, peut-on demander à la reprographie de scanner un manuel entier? Les enseignants ont-ils la liberté pédagogique de choisir leur support ?

Monsieur le Directeur répond que la question des CD-ROM est en cours de règlement, les manuels achetés via la SOFIP ne contenant pas ces CD-ROM. Ils devraient arriver très prochainement. Il est évidemment possible d'envisager le scan des séquences du manuel utilisées avant l'arrivée du CD-ROM pour les projeter au tableau. Les enseignants choisissent leur support en cycle, en respectant un manuel par niveau. Le choix des manuels doit également permettre la continuité des apprentissages et des méthodes d'une classe à l'autre.

Monsieur le Proviseur invite les enseignants qui rencontrent des problèmes de CD-ROM ou de Scan à rencontrer le directeur et le DAF sur ces questions techniques, sans attendre le Conseil d'établissement.

3.7. Question des représentants des personnels de l'Intersyndicale – FSU-Sud Education :

Les problèmes de circulation ne sont pas réglés aux abords de l'établissement. La sortie unique conjuguée au stationnement des voitures provoque des concentrations (voire des immobilisations) importantes de personnes sur une zone précise augmentant de ce fait les risques en cas d'attentat et surtout des risques d'accidents de la circulation pour les piétons. Ne serait-il pas alors possible de réenvisager une possibilité

de sortie du secondaire côté rue de la cure salée. Cette proposition ne pourrait-elle pas être au moins testée sur une période d'un ou deux mois ?

Monsieur le Proviseur explique que c'est la sécurité diplomatique qui peut prendre une telle décision. Une visite est bientôt prévue dans l'établissement.

Un point de blocage se situe à la première barrière. Les agents GED et les policiers ont reçu des consignes strictes, qui sont globalement bien appliquées désormais. Toutefois, Monsieur le Proviseur rappelle que l'incivisme des parents d'élèves et des chauffeurs, entraîne une situation de blocage de la circulation préjudiciable au lycée et aux entreprises. Il remercie les représentants de parents d'élèves d'aider la direction à sensibiliser les parents sur cette question.

3.8. Question des représentants enseignants du 2nd degré SNALC :

Il a été établi l'année passée que GED ne respectait pas un certains nombres d'obligations réglementaires et légales nigériennes notamment concernant les évolutions de salaires. Il a été démontré lors des différentes prises de contact de la direction et des représentants des personnels que GED n'entendait pas se mettre en conformité avec le droit du travail nigérien : cette situation met la direction, constituée de personnels de nationalité française, en contravention avec les dispositions législatives françaises notamment la loi SAPIN II, interdisant à des fonctionnaires français ou des entreprises gérées par des citoyens français de fournir des services ou de louer des services avec des entreprises ne respectant pas le fair play social.

Quand comptez-vous rompre vos relations commerciales avec GED ?

Monsieur le Proviseur répond que des contacts vont rapidement être pris avec la société de gardiennage sur ce sujet.

3.9. Question des représentants des personnels de l'Intersyndicale – FSU-Sud Education :

La sonnerie des fins et débuts de cours est sincèrement désagréable et certainement dangereuse pour la santé en terme de puissance sonore. Nous souhaiterions que cette véritable nuisance soit réellement prise en compte et que cette sonnerie soit changée dans les meilleurs délais. Serait-il alors possible de la remplacer par un carillon ou une mélodie un peu plus conviviale et moins stressante ?

En attendant serait-il possible d'en limiter sérieusement le volume sonore qui est très certainement au-delà des seuils supportables par les jeunes comme les adultes.

Monsieur le Proviseur rappelle que deux nouveaux haut-parleurs ont été installés en 2018-2019, à la demande des enseignants qui n'entendaient pas la sonnerie. La question de la nuisance sonore sera étudiée lors du prochain CHSCT prévu au calendrier scolaire. En l'état actuel des choses, le système ne permet pas de modifier la sonnerie. Le coût de son changement sera évalué. A défaut, en cas de nuisance trop forte, il pourra être procédé au démontage des haut-parleurs nouvellement installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint

Le président

Arnaud ABBE

Erwan BERTHO

Bruno ASSELIN